

elle n'a pas été reçue à temps pour l'incorporer dans les amendements. Alors, je fais simplement mettre la Chambre au courant que, oui, j'ai voulu faire cet amendement-là avant, c'est-à-dire dans les délais prévus, mais avant que vous puissiez rendre votre décision. Je pense que le greffier va vous informer qu'il a en effet cette lettre.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable député d'Ottawa—Vanier, mais sur l'autre point qu'il a soulevé, le problème est très simple parce que l'objectif qu'il vise concernant l'utilisation des deux langues officielles dans le projet de loi de Petro-Canada est bon. C'est pourquoi j'ai dit que c'est regrettable, mais il m'est impossible de permettre l'amendement. Mais il est peut-être possible, pour le moment, que l'honorable député d'Ottawa—Vanier puisse peut-être avoir une discussion avec le greffier et les autres.

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je ne suis pas certain si mon collègue invoquait ou non le Règlement lorsqu'il a parlé de la motion d'amendement que vous avez jugée irrecevable. Le député a été très vague lorsqu'il a comparé Air Canada à Petro-Canada.

Une voix: La Loi sur les langues officielles s'applique.

M. McDermid: C'est exact. La Loi sur les langues officielles s'appliquait à Air Canada parce que c'est une société nationale. Petro-Canada, une fois privatisée, sera assujettie aux lois provinciales.

Une voix: Règlement! Il ne sait pas ce qu'il dit.

M. McDermid: Aujourd'hui, le député a laissé entendre bien des choses dans son rappel au Règlement qui nécessitent des éclaircissements. Nous pourrions peut-être expliquer ces choses au public pendant le débat qui se déroulera ce matin. Le député a laissé entendre bien des choses qui nécessitent des explications.

M. le Président: Je remercie le ministre de son intervention. Je croyais avoir dit clairement que, du point de vue de la procédure, il y a une différence entre une société d'État et ce qui deviendra une société privée. C'est pour cela que je ne pouvais pas accepter l'amendement. J'ai bien dit que c'était regrettable, mais c'est une question de procédure. Ce n'est pas à moi de faire des

remarques sur la façon de corriger la situation. C'est aux députés de le faire, et non à la Présidence.

Il ne me reste qu'à conclure ma décision. Je rappelle aux députés qu'ils en trouveront un résumé au bureau. Je vais maintenant proposer à la Chambre les motions n^{os} 2A, 14A et 19.

Initiatives ministérielles

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steven Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion n^o 2A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 3, ce qui suit:

«a) des dispositions qui font en sorte que les postes du président du Conseil et des administrateurs de Petro-Canada ne peuvent être détenus par des non-résidents;»

Motion n^o 14A.

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9.

a) en retranchant les lignes 10 et 11, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«avec droit de vote conférant plus d'un pour cent des droits de vote qui peu—»;

b) en retranchant la ligne 26, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«un pour cent du nombre total de».

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion n^o 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9.

a) en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 5, ce qui suit:

«h) des dispositions interdisant l'acquisition de la propriété directe ou indirecte d'actions avec droit de vote de Petro-Canada par un gouvernement étranger ou un organisme d'un tel gouvernement.»;

b) en retranchant les lignes 29 et 30, page 8.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous avons toute une série d'amendements à débattre aujourd'hui, et je crois que la Chambre y consacra pas mal de temps. Ces amendements portent sur certaines des lacunes graves que présente le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada.

Nous espérons pouvoir convaincre le gouvernement d'accepter un certain nombre d'autres propositions qui ne sont pas incluses dans la série d'amendements dont la Chambre a été saisie. Nous estimions extrêmement important que Petro-Canada reflète les préoccupations et les aspirations de beaucoup de Canadiens en ce qui concerne l'environnement. Nous avons eu une réaction assez positive du président de Petro-Canada, M. Wilfred